

## DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école ;
- Les élèves de Grande Section qui passent en Cours Préparatoire (CP) ;
- Les nouveaux arrivants sur la Commune d'AUREILHAN.

### DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MAIRIE

- Dépôt du dossier accompagné des pièces à fournir au Service Affaires Scolaires et Péricolaires dans les meilleurs délais ;
- Délivrance du certificat d'inscription par le Service Affaires Scolaires et Péricolaires avec l'affectation de votre enfant dans une école de la Commune.

### PIÈCES A FOURNIR A LA MAIRIE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription scolaire 2022/2023 dûment complété, daté et signé ;
- La photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant.

### DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Une fois le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec la Directrice ou le Directeur de l'école indiquée dans le certificat d'inscription pour procéder à l'admission définitive de votre enfant.

Il faut se présenter à ce rendez-vous avec :

- Le certificat d'inscription ;
- Le certificat de radiation (*si votre enfant a précédemment été scolarisé dans un autre établissement*) ;
- Le carnet de santé de l'enfant ;
- Le livret de famille.



Aucun enfant ne sera inscrit sans le certificat d'inscription délivré par la Mairie.

### SERVICES PERISCOLAIRES (Restauration, garderie, ALAE)

Le dossier sera distribué dans les écoles pour les enfants **déjà scolarisés** dans une école d'AUREILHAN. Il sera également disponible en Mairie ou sur le site Internet de la Commune ([www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)) à partir du mois de juin 2022. Il devra être remis au Service Affaires Scolaires et Péricolaires au plus tard le 17 juin 2022.

**Service Affaires Scolaires et Péricolaires**

Contact : Laure TOMMASINO

Tél. : 05.62.38.91.51

[scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr](mailto:scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr)



## 1) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe M  F   
 Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Scolarité demandée : Maternelle   
 Élémentaire  Classe pour 2022/2023 : .....  
 Ecole fréquentée en 2021/2022 : ..... Classe fréquentée en 2021/2022 : .....

## 2) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

### PARENTS DE L'ENFANT

Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Qualité ( <i>mère, père</i> ) : .....	Qualité ( <i>mère, père</i> ) : .....
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse : .....	Adresse : .....
Code Postal : .....	Code Postal : .....
Commune : .....	Commune : .....
Téléphone domicile : .....	Téléphone domicile : .....
Téléphone portable : .....	Téléphone portable : .....
E-mail : .....	E-mail : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
Téléphone professionnel : .....	Téléphone professionnel : .....

### AUTRE (FOYER, FAMILLE D'ACCUEIL,...)

NOM : .....	Prénom : .....
Qualité ( <i>assistant familial...</i> ) : .....	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse : .....	
Code Postal : .....	Commune : .....
Téléphone domicile : .....	Téléphone portable : .....
E-mail : .....	
Profession : .....	Employeur : .....
Téléphone professionnel : .....	

### Situation familiale :

Mariés  Célibataires  Veuf(ve)  Divorcés  Séparés  Concubinage  Pacés

## 3) FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS SUR AUREILHAN

Nom	Prénom	Date naissance	Classe 2020/2021	Nom de l'école

**Date et Signature(s) du (des) demandeur(s)**

## CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

**ÉCOLE D'AFFECTATION\* :**

**\*Cadre réservé à la Mairie**

Fait à Aureilhan, le

La Maire-Adjointe déléguée aux  
Affaires Scolaires et Périscolaires,

Virginie FAVERON.